

# CONSEIL MUNICIPAL 2018-04

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 11 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

<b>Etaient présents :</b> M Gaëtan LONGO M Patrick MÉGRIER M Arnaud AUGIER M Alain BESCOP M Michel ESPINASSE Mme Nadine DAX M Philippe CAPDEVILLE Mme Nathalie MARSOT	<b>Absent donnant procuration :</b>  <b>Absents :</b> Mme Magalie BENSIMON M Raymond BORT
	<b>Secrétaire de séance :</b> Nathalie MARSOT

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### **4.1 : Participation occupation salle des fêtes de l'association M2P – 1<sup>er</sup> semestre 2018 –** Délibération n° 201817

Considérant que l'Association M2P « Move Prévention Performance » a demandé un créneau d'occupation de la salle des fêtes pour une heure par semaine pour le premier semestre 2018,

Ouï, l'exposé, Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De fixer le droit d'utilisation de la salle des fêtes à l'association M2P pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018 à 120 €.

#### **4.2 : Vente parcelle communale à M Cester et Mme Denoual - Délibération n° 201818**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 201713 du 01/06/2017 ayant le même objet.**

La parcelle Section AD n° 20 d'une superficie de 88 m<sup>2</sup> appartenant à la commune est empruntée pour accéder aux terrains de Monsieur CESTER et Madame DENOUAL, qui acceptent de l'acheter au prix forfaitaire de 200 €.

Une consultation juridique sera effectuée auprès du syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save.

Monsieur Patrick MEGRIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, aura délégation de signature pour signer l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la vente ci-dessus décrite au profit de Monsieur CESTER et de Madame DENOUAL.

#### **4.3 : Participation aux travaux de busage chemin du Carrerot - Délibération n° 201819**

La modification de l'évacuation du système d'assainissement autonome du macrolot social demande un aménagement du fossé. En entente avec l'Office Public de l'Habitat du Gers, propriétaire du terrain, il a été entendu que les travaux du fossé communal recevant l'évacuation seront réalisés conjointement entre la Commune et l'Office.

La commune fournira les matériaux, l'OPHG prendra à sa charge l'exécution des travaux.

La Commune règlera la totalité de la dépense et émettra un titre de recette à destination de l'OPH Gers d'un montant correspondant à l'exécution des travaux.

#### **4.4 : Compte rendu de réunions diverses**

#### **4.5 : Questions diverses**

Fin de séance à 21 h 10

Prochain conseil en septembre 2018

Gaëtan LONGO  
Maire